

Arcueil, le 26 mai 2021

### **CAMPEMENT SUR LA ZAC DU COTEAU À ARCUEIL : AUCUNE ANTICIPATION DE L'ÉTAT**

*Fin août 2020, un camp s'est installé illégalement sur la ZAC du Coteau sur le terrain du futur projet Ecotone. Le permis de construire du projet doit prochainement être déposé afin que les travaux puissent débuter. Le Conseil départemental du Val-de-Marne, ainsi que la société d'aménagement SADEV94, tous deux propriétaires du terrain, ont demandé l'expulsion de ce camp en septembre 2020. Deux décisions ont été rendues par le tribunal judiciaire de Créteil. La première indique une expulsion le 17 février 2021. La seconde a acté l'expulsion à la fin de la trêve hivernale.*

Il y a quelques semaines, la Ville d'Arcueil a été informée par la sous-préfecture de l'expulsion du campement situé sur les Hauts-Bruyères à Villejuif entre le 1er et le 10 juin 2021. Cette expulsion risque de pousser une part importante des occupant·e·s à rejoindre le campement de la ZAC du Coteau à Arcueil. La municipalité alerte depuis plusieurs semaines de ce risque et regrette qu'aucune mesure ne soit mise en place par l'Etat. Les opérations d'expulsion sont contre-productives lorsqu'elles ne font que déplacer les occupant·e·s vers un autre site en les précarisant davantage. L'Etat doit accélérer ses prises de décisions et prendre pleinement ses responsabilités face à la situation.

Depuis fin 2020, la municipalité a été interpellée à de nombreuses reprises par les habitant·e·s de la situation au quartier du Plateau, sur la ZAC du Coteau. Soucieuse de réduire certaines nuisances face aux désagréments qu'un tel campement peut procurer et attentive aux plaintes légitimes, la Ville d'Arcueil est intervenue sur plusieurs domaines. Les services de nettoyage multiplient les passages sur ce secteur. La Police municipale est également attentive et effectue des rondes les matins et fins d'après-midi, lors des horaires d'entrées et de sorties d'école afin d'assurer la tranquillité aux abords du secteur. Enfin, concernant les besoins sanitaires, des toilettes ainsi que des poubelles supplémentaires ont été installées sur le site.

En revanche, la municipalité ne peut cautionner certains propos racistes reçus en mairie, stigmatisant davantage une population déjà abandonnée. Les conditions de vie dans le camp sont d'une extrême précarité, les besoins primaires qui sont de boire, manger et se protéger du froid sont mis à mal, d'autant plus lors de cette année de pandémie.

Consciente de ces conditions, la municipalité a accompagné la scolarisation de nombreux·ses enfants. L'ensemble des enfants en âge est donc scolarisé dans nos écoles de manière à ce que toutes et tous puissent profiter d'une éducation digne de la République. En relation avec RomEurope, la municipalité est également intervenue sur l'accompagnement social de la population. Les enfants du campement ont donc toutes et tous été vacciné·e·s et l'accès à un accompagnement de la Protection maternelle et infantile (PMI) et à l'Espace départemental des solidarités (EDS) a été facilité.

La Ville d'Arcueil tient à remercier et à souligner l'importance de la solidarité mise en place par de nombreuses associations locales et les parents d'élèves durant l'année. Ces associations se sont mobilisées pour la collecte et la distribution de denrées alimentaires, de vêtements et de produits de première nécessité.

Bien que situé sur des propriétés n'appartenant pas à la commune, la Ville n'a pas ménagé ses efforts pour tenter de limiter au maximum les nuisances pour les riverain·e·s. Nous regrettons l'absence de réaction de l'Etat, de ses services comme de la Police nationale.

#### **Dans ce contexte :**

La Ville d'Arcueil demande à ce que l'expulsion soit effective dès la première semaine de juillet 2021, à la fin de l'année scolaire.

La Ville d'Arcueil demande à ce que la Préfecture et la Police nationale soient pleinement mobilisées pour que l'opération d'expulsion du campement des Hautes-Bruyères à Villejuif ne conduise pas à un transit vers celui de la ZAC du Coteau à Arcueil et ce jusqu'à l'expulsion du camp de la ZAC du Coteau.

La Ville d'Arcueil demande à ce que des solutions dignes de relogement et d'accompagnement social soient proposées aux occupant·e·s du campement.

La Ville d'Arcueil dénonce l'absence de prise de responsabilités de l'Etat qui ne propose aucune solution exceptée celle de l'expulsion.

#### **CONTACTS PRESSE :**

**Marc MERIC DE BELLEFON**

☎ 06 15 56 96 61

✉ marc.mericdebellefon@mairie-arcueil.fr

**François-Xavier DEBERNARDI**

☎ 01 46 15 09 60

✉ fx.debernardi@mairie-arcueil.fr